

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Mélanie Dufour**

<https://www.cadre21.org/membres/c23a0ca842353c32567e5a91>

Date d'obtention : 2020-06-04 13:52:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de récolter l'information auprès de la personne qui dénonce, de l'auteur et de toute personnes impliquées afin d'évaluer l'incident et son ampleur. ses rencontres permettent de vérifier la validité des informations recueillies. Ensuite, il faut rencontrer l'investigateur afin de comprendre son intention et émettre notre jugement à savoir si son intention était impulsive ou malveillante.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Le protocole sexto rassure et amène le jeune en se sentir plus en confiance et dénoncer sa situation à l'intervenant.

Lorsque les jeunes collaborent et qu'il n'y a pas d'intention malveillante, il est plus facile d'intervenir et de faire de la prévention. De façon générale, les jeunes dans les situations ont bien collaboré.

Lorsqu'il y a une intention malveillante, le service de police prend le relais pour la suite des interventions.

Lorsque l'élève ne vit pas d'impact dans son milieu scolaire et que la situation ne semble pas concernée d'autres élèves de l'école, il n'en revient pas à l'école d'intervenir, nous devons référer, nous devons référer au poste de police.

Il est très important de recueillir les informations afin de valider s'il s'agit bien de pornographie juvénile. Si ce n'est pas le cas et que le protocole est enclenché, il est important de le compléter en rencontrant les autres jeunes concernés.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape où je m'informe de la nature, des intentions et de l'étendue. Il peut être parfois gênant pour le jeune de nous parler de tout ça. Je trouve donc cette étape plus délicate puisqu'elle est très importante pour la suite des choses, il ne faut pas aller trop vite sur cette étape puisqu'elle peut avoir des impacts pour la suite des choses.